

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°12 Décret approuvant des arrêtés du gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires. au. budget local

n°12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 décembre 1936

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 18 février 1936 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont approuvés les arrêtés n°619 et 620 pris en Conseil d'administration le 6 octobre 1936 par le Gouverneur de la Côte française des Somalis et portant l'un et l'autre ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1936

At. 2. = Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret,

albert lebrun par le président de la république; **le ministre des colonies marius moutet**